

Femmes victimes de violences : les clés pour agir



Les violences peuvent être verbales ou psychologiques, physiques, sexuelles, conjugales, économiques, administratives.

Des signes visibles qui doivent alerter :

Quelques points de vigilance

Signes de coups et blessures

Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression

Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

Il y a présomption de violences ?

Écouter

Informations juridiques :

CIDFF de l'Orne

15 rue du Théâtre, Flers - Tel : 02 33 64 38 92

Permanence à l'Aigle et à Mortagne-au-Perche

Orienter vers un accompagnement personnalisé

Accueil de jour :

Association Ysos

4 rue de la comédie - Mortagne-au-Perche

Tel : 09 54 16 39 58



La victime est en danger immédiat ?

Signaler Protéger

Police / Gendarmerie : **17**

Hébergement d'urgence : **115**

Plate-forme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>